

36^{ème} RALLYE NATIONAL ÉCUREUIL DRÔME PROVENÇALE

02 – 03 Juin 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement :	Lundi 03 Avril 2023
- Ouverture des engagements :	Lundi 03 Avril 2023
- Clôture des engagements :	Lundi 22 Mai 2023
- Reconnaissances :	Lundi 29 mai 2023 de 9 h 00 à 18 h 30
- Reconnaissances :	Vendredi 02 Juin 2023 de 8 h 30 à 16 h 00
- Parution du Road Book : www.asamontelimar.com	Mercredi 24 mai 2023
- Distribution feuille de reco : Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE)	Lundi 29 mai 2023 à 8 h 30
- Distribution panneau de porte contrôle des documents manquant : Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE)	Lundi 29 Mai 2023 à 8 h 30
- Publication de la liste des engagés : www.asamontelimar.com	Mercredi 31 Mai 2023

Vendredi 02 juin – à Montélimar

- Vérification des documents stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar :	De 15 h 00 à 18 h 45
- Vérification des voitures Parking de l'hippodrome à Montélimar :	De 15 h 15 à 19 h 00
- Entrée en parc Fermé après les vérifications Parking de l'hippodrome à Montélimar	
- Première réunion du collège des commissaires sportifs- foyer rural d'Allan :	16 h 30
- Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de Départ – Parking stade bouliste à Montélimar :	19 h 15
- Départ 1 ^{ère} Etape Parking stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar :	1 ^{er} VHC à 20 h 15
- Arrivée 1 ^{ère} Etape Parking de l'hippodrome à Montélimar :	1 ^{er} VHC à 22 h 03
- Publication des résultats de la première étape : et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape Parking stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar samedi 03 juin à 01h00	



Samedi 03 juin 2023 - à Montélimar

- Départ 2 ^{ème} Etape 2 ^{ème} section Parking stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar :	1 ^{er} VHC à 07 h 30
- Arrivée du Rallye ENRS Parking stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar :	1 ^{er} ENRS à 20 h 56
- Arrivée du Rallye VHC Parking stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar :	1 ^{er} VHC à 21 h 02
- Vérifications Finales : Garage Cartal à Montélimar	
- Publication des résultats du Rallye : Parking stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar : 30' après l'arrivée du dernier concurrent.	
- Remise des Prix : sur le podium d'arrivée à Montélimar.	

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organise, les 02 et 03 mai 2023 le :

36^{ème} RALLYE NATIONAL ÉCUREUIL-DRÔME PROVENÇALE

En qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le n° 282 en date du 03/04/2023.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° N9 en date du 16/02/2023.

Comité d'Organisation.

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son comité directeur.
- Secrétariat du Rallye :

A.S.A Montélimar – 1 montée du Coteau Fleuri 26200 Montélimar Téléphone : 07 70 03 95 59

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa.montelimar26@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle foyer rural d'Allan.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels de l'Épreuve

Président du Collège :	M. AGOSTINHO Armand	12775
Membres du Collège :	M. VEYRET Emmanuel	1316
	Mme AGOSTINETTI Marie-France	45898
Secrétaire du collège	Mme CELLE Martine	196664
Directeur de Course :	Mme ROL Evelyne	40773
Directeur de Course VHC-ENRS-VHRS	M. VERNET Daniel	147321
Adjoint à la Direction de Course :	M. MUSELLI Bruno	2403
	M. BENOIT Laurent	46771
	M. ROL Sébastien	44492
Directeur de Course responsable Nouveau départ :	M. ROL Sébastien	44492
Commissaires Techniques (Responsable)	Mme DALPAOS Sylvie	233751
Commissaires Techniques VHC VHRS	M. COQUET Bernard	1324
	M. BLANC Philippe	38131
	M. BIAGIONI Christophe	169294
	M. GRANDPIERRE Gilbert	10151
	M. FORESTELLO Jean Pierre	11620
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mme HURARD Josyane	1053
	Mme JEUNE Valerie	161099
	Mme FORESTELLO Isabelle	138486
Chargés des Relations avec les Concurrents Sta:	M. AGIER Adrien	324027
Responsable Informatique :	LC Chrono –	
Chargé de Presse :	M. RIBET ALAIN	160174
Chargé de la Publicité :	M. PITARCH Floréal	2729
	Mme SIMON Sylvie	214749
Directeurs de Course délégués aux Es :		
Es 1 – 2 – 5 - 8 : LE COLOMBIER	M. PASCAL Fabien	
Adjoints	M. VAILLY Jean Philippe	217250
Es 3 - 6 – 9 : VESC - COMPS	M. LUSSIANA Maxime	233332
Adjoints	M. DURAND Paul	250709
Es 4 - 7 – 10 : MARSANNE - AUTICHAMP	M. OLIVIER Denis	110911
adjoints	M. VAUTRAT Hervé	3259
- à la voiture tricolore	Mme MAUVEAUX Marine	174882
- à la voiture 000b	Mlle QUINTANA SIMON Méline	322459
- à la voiture 000a	M. BERTHON Daniel	1621
- à la voiture 00	M. MAUVEAUX Jean-Pierre	2735
Responsables des Commissaires :	M. ROSSIGNOL Didier	11521
Juges de Fait	M. MAILLET Jean Paul	227350
	M. CHAZAL Christain	2423
Observateur du Comité	M. GIBILY Christian	3302
Véhicule relation avec les autorités	M. HURARD Albert	1057
Véhicule Info/Sono	M. GUYOT Jeremie	201417
Véhicule Info/Vidéo	M. GRIVOT Christophe	175102
Véhicule Damier	M. AYME Thierry	13800
Médecin Responsable	M. RIGAUT Claude	29269

1.2P. Éligibilité

Le 36^{ème} Rallye National Écureuil-Drôme Provençale compte pour :

- La Coupe de France Coef 3
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge Asa Montélimar

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures**

- Vérification des documents stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar : De 15 h 00 à 18 h 45
 - Vérification des voitures Parking de l'hippodrome à Montélimar : De 15 h 15 à 19 h 00
- Les vérifications finales seront effectuées : Garage Cartal à Montélimar (Taux Horaire M.O 60 TTC)

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne désirant participer au **36^{ème} Rallye National Écureuil-Drôme Provençale** doit adresser à l'**A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU**, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le 22 mai 2023. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 110 voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **180** voitures pour les cinq Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|--------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 510 euros |
| B) Equipage licencié 100 % ASA Montélimar | : 490 euros |
| C) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 1020 euros |

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement libellé à l'ordre de l'**ASA MONTÉLIMAR**.

Le montant des droits d'engagement seront encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (22/05/2023)

Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux Concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, FRC, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

3.3.5P Chaque équipage recevra 3 plaques dont une "**assistance**" portant le N° du concurrent lors des vérifications des documents.

ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4 et F-RC5 homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA.

4.2P. Pneumatiques : Réglementation de L'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet.

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

- ♣ Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- ♣ Pendant le rallye :

1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P. Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 36^{ème} Rallye National Écureuil-Drôme Provençale représente un parcours de 461.396 Kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte dix Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 109.440 kms.

ES : 1	LE COLOMBIER	13.377 X 1	= 13.377 Kms
ES : 2 / 5 / 8	MARSANNE - AUTICHAMP	10.934 X 3	= 32.802 Kms
ES : 3 / 6 / 9	VESC - COMPS	7.710 X 3	= 23.130 Kms
ES : 4 / 7 / 10	LE COLOMBIER	13.377 X 3	= 40.131 Kms

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Lundi 29 mai 2023 de 9 h 00 à 18 h 30. Vendredi 02 juin 2023 de 8 h 30 à 16 h 00.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2023)

6.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Orange Chef de poste : Chasuble Orange Barrée

7.3P. Contrôles de Passages (CP) Contrôles Horaires (CH) Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4P. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Épreuves Spéciales (E.S)

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.17.3P. Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8P – RÉCLAMATION APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P – PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH		TOTAL
1er	700 €	
2ème	350 €	
3ème	175 €	
4ème	90 €	
		1315.00€

CLASSE	- 5 Parts	5 à 15 Parts	+ 15 Parts	TOTAL
1er	255 €	510 €	510 €	31 360.00 €
2ème	125 €	255 €	255 €	
3ème		125 €	125 €	
4ème			90 €	
COUPE DES DAMES (Equipage 100% féminin)			450 €	450.00 €
TOTAL PRIX DISTRIBUABLES				33 125.00€

Tous les prix sont cumulables.

Les classes suivantes seront confondues : (A6K/A6) – (A5/A5K)

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés. Plusieurs Commissaires seront également récompensés.

La remise des prix se déroulera le samedi 03 juin 2023 sur le podium d'arrivée à Montélimar

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser cette année les :

36^{ème} Rallye National Écureuil-Drôme Provençale
14^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Écureuil-Drôme-Provençale
11^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition-Écureuil-Drôme
2^{ème} Rallye National Énergies Nouvelles Régularité Sportive

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 29 mai 2023

Reconnaisances autorisées uniquement

Le lundi 29 mai 2023 de 9 h 00 à 18 h 30

Le vendredi 02 juin 2023 de 8 h 30 à 16 h 00

Parution du Road Book : www.asamontelimar.com : 28/05/2023

Distribution feuille de reco & panneau de porte : 29/05/2023 - 8H30

Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE)

De plus, dans tous les rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2023)

Parution du carnet d'itinéraire sur le site www.asamontelimar.com:

Mercredi 24 mai 2023

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français - art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National Écureuil-Drôme Provençale**